

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice : 23  
Présents : 16  
Votants : 18

L'an deux mil dix

Le dix huit mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Commelle-Vernay dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de **Monsieur DAVID Jean-Louis, Maire.**

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 11 mars 2010.

**PRESENTS : Mme Gabrielle CHEVIGNON, Mr Daniel FRECHET, Mme Marie-France CATHELAND, Mr Yves HAZEBROUCQ et Mr Robert DARMET, adjoints.**  
Mr Jean-Michel REY, Mr Jean-Christophe LAFFAY, Mme Françoise MASSON, Mme Nathalie SUTEAU, Mr Bernard SADOT, Mme Monique DURAND, Mme Gisèle BRESSON, Mr Jean PRADEL, Mr Alain CHABANON, Mme Martine MATTONI.

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Mme Nathalie POUYET (procuration à Mme Marie-France CATHELAND)  
Mr Bernard VERRIERE (procuration à Mr Robert DARMET)

**Absents excusés n'ayant pas donné procuration :**

Mme BARATE Françoise  
Mme BARLERIN Marie-Françoise  
Mr Fabien GOUTARD  
Mr Marc PATAY  
Mr Damien REDON

Secrétaire de séance : Mr Daniel FRECHET

**OBJET :** *Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 mars 2010.*

Lecture faite du compte-rendu de la séance précédente, Monsieur le Maire aborde les points suivants :

- **COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – COMPTE DE GESTION 2009 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009**

Sous la présidence de Monsieur FRECHET, Adjoint chargé des finances, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2009, celui-ci avait été présenté à titre d'information lors du Conseil Municipal du 28 janvier 2010.

Il s'établit ainsi :

Résultat	Section Investissement	Section Fonctionnement	Totaux
Budget communal	- 332 426,62 €	872 435,54 €	540 008,92 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### A - DEPENSES

Les dépenses y compris le déficit antérieur reporté s'élèvent à : 736 588,94 €  
Les restes à réaliser au 31/12/2009 à : 577 663,64 €

### B - RECETTES

Les recettes atteignent la somme de : 563 365,96 €  
Les restes à réaliser ressortent à : 418 460,00 €

**Le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice s'élève donc à – 332 426,62 €**

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A - DEPENSES

Les dépenses de l'exercice s'élèvent à : 1 233 864,74 €

### B - RECETTES

Les recettes de l'exercice y compris l'excédent antérieur reporté s'élèvent à : 2 106 300,28 €

Monsieur FRECHET précise que ce sera donc la somme de **872 435,54 €** qu'il sera possible de reporter en excédent de fonctionnement au Budget Primitif 2010, il est décidé d'affecter le résultat comme suit :

- affectation au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour un montant de – 332 426,62 €
- affectation à l'excédent reporté (compte 002) pour un montant de 540 008,92 €.

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du budget communal 2009, ainsi que le compte de gestion présenté par le Trésorier du Coteau au titre de l'année 2009.

Monsieur FRECHET termine sa présentation en remerciant les services pour le travail accompli.

### **• TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2010**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux textes, le Conseil Municipal doit voter les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2010.

Le budget primitif 2010 approuvé lors de la réunion du Conseil Municipal de ce jour a été élaboré sur la base d'un produit fiscal attendu de 870 000 €. A partir des bases prévisionnelles 2010 communiquées par l'Etat, le produit fiscal 2010 s'élèverait à 873 089 € en maintenant les taux 2009.

Monsieur FRECHET fait une rapide présentation des taux de fiscalité directe des 5 autres communes de Grand Roanne Agglomération et souligne qu'une augmentation des taux de la commune de COMMELLE-VERNAY avait eu lieu en 2009 aussi le budget 2010 a été élaboré avec des taux inchangés.

Monsieur le Maire propose le vote des taux de fiscalité directe locale comme suit :

Libellés	Taux proposés par l'assemblée délibérante
Taxe d'habitation	8.04 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15.71 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	42.76 %

Le Conseil Municipal de COMMELLE-VERNAY, à l'unanimité approuve ces taux.

- **VOTE DU BUDGET 2010**

Monsieur le Maire présente le projet de budget de la commune pour l'année 2010. Il précise que deux réunions de travail ont eu lieu avec la commission finances et une avec l'ensemble du Conseil Municipal pour élaborer ce projet de budget. Celui-ci est présenté comme un budget de transition dans la mesure où le mandat précédent et la première partie du mandat actuel ont été consacrés à la finalisation de la mise en place des différents pôles (centre technique municipal en 2005, travaux dans les écoles en 2007-2008, la Grange et la Coulée verte en 2007, la mise en place de columbarium en 2006-2009) mais aussi au niveau des voiries (traversée de Vernay en 2002, Allée du Four à Pain en 2003, Allée du Parc en 2005, requalification de la RD 43 en 2006 et l'aménagement des ronds-points entre 2006 et 2008) et l'acquisition de matériels (informatique et véhicules).

Les dépenses et les recettes d'investissement et de fonctionnement sont explicitées ligne à ligne. Les différentes opérations d'investissement sont présentées au Conseil Municipal notamment pour ce qui concerne le complexe sportif et les différents travaux de voirie, le Patureaux en particulier. Monsieur le Maire insiste aussi sur les études qui devraient être entreprises en 2010 (extension du centre technique municipal, maison des marinières, maison culturelle, salle d'animation rurale).

A l'unanimité, le budget est voté par le Conseil Municipal.

- **CLASSEMENT DE LA VOIE INTERNE DU LOTISSEMENT GINET DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ET NOUVELLE DENOMINATION DU LOTISSEMENT DE LA VOIE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les sept co-lotis du lotissement GINET ont demandé par courrier reçu en mairie le 14/01/2010, la rétrocession dans le domaine public communal de la voirie et des réseaux du lotissement ainsi que le changement du nom du lotissement et de sa voie interne.

Monsieur le Maire indique que la commission voirie qui s'est réunie le 20 Janvier 2010 pour la rétrocession dans le domaine public de la chaussée bitumée, du chemin piétonnier, du réseau d'eaux usées, de l'éclairage public et de la signalétique, a émis un avis favorable.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'approuver le classement de la voie interne du lotissement GINET dans la voirie communale, voirie ayant pour longueur 76m pour la chaussée bitumée et 54m pour le chemin piétonnier.

Le Conseil Municipal de COMMELLE-VERNAY accepte à l'unanimité et décide le classement de la voie privée du lotissements GINET cadastrée sous les n°184 et n°187 de la section BZ dans le domaine public. Le lotissement GINET recevra la dénomination officielle suivante : lotissement Les Gallinières et la voie qui le dessert recevra la dénomination officielle suivante : « Impasse des Gallinières ».

- **CHANTIERS EDUCATIFS –CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE, LA COMMUNE DE COMMELLE-VERNAY, LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE DE LA LOIRE ET L'ASSOCIATION SESAME**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de sa séance du 8 février 2010, le Conseil Général de la Loire a décidé de poursuivre le financement des chantiers éducatifs sur la commune de COMMELLE-VERNAY pour une durée de 420 heures sur l'année 2010.

Aussi, le Département de la Loire, la DDPJJ de la Loire, l'association Sésame et la commune de COMMELLE-VERNAY s'engagent à promouvoir ensemble le dispositif « chantiers éducatifs » et ce par la signature d'une convention établie jusqu'au 31 décembre 2010. Ces chantiers ont pour objet, dans un cadre réglementé, de développer pour des jeunes en difficulté (âgés de 16 à 25 ans, résidant de préférence sur la commune) la mise en situation de travail sur des secteurs économiquement non concurrentiels en contrepartie d'une rémunération.

Le Conseil Municipal de COMMELLE-VERNAY, à l'unanimité, approuve la convention « Chantiers Educatifs » à intervenir entre le Conseil Général de la Loire, La commune de COMMELLE-VERNAY, la Protection Judiciaire de la Jeunesse de la Loire et l'Association Sésame

- **CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIALISES – MARCHE DE FORMATIONS 2010 – APPROBATION DE LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**

Monsieur le Maire indique que lors de sa séance du 8 octobre 2009, le Conseil Municipal de COMMELLE-VERNAY a approuvé le contrat d'objectifs territorialisés conclu avec le CNFPT par les communes de RIORGES, ROANNE, MABLY, LE COTEAU, VILLEREST, et Grand Roanne Agglomération et Roannaise de l'Eau. Afin de démarrer le programme des formations correspondant aux actions inscrites au C.O.T., un marché de formations va être mis en place. Il comprendra une partie des actions concernant l'hygiène et la sécurité, actions qui n'entrent pas dans le champ d'intervention du CNFPT (incendie et FCOS) ou pour lesquelles le CNFPT ne peut assurer une mise en œuvre dans les temps (SST).

Il est donc proposé de créer un groupement de commandes entre les huit collectivités. Il est prévu de conclure le marché sous la forme d'un marché à procédure adaptée. Aussi, une commission d'appel d'offres spécifique doit être créée. Il convient donc d'élire parmi les membres de la commission d'appel d'offres, le titulaire et son suppléant qui feront partie de cette commission spécifique.

Le Conseil Municipal de COMMELLE-VERNAY, à l'unanimité approuve la convention constitutive du groupement de commandes et procède à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement ; sont élus : titulaire : Mr Jean PRADEL et suppléant : Mr Bernard SADOT.

- **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU MINI-GOLF**

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour compte tenu des discussions en cours avec Grand Roanne Agglomération au sujet des différents équipements touristiques situés sur le site touristique de COMMELLE-VERNAY et VILLEREST.

- **PERSONNEL COMMUNAL – RECOURS A UN CONTRACTUEL**

Compte tenu du départ pour cause de mise en retraite pour invalidité d'un agent titulaire au sein du service des Ecoles, Monsieur le Maire propose de recruter un agent contractuel au 01 mars 2010 à temps non complet (27h30) sur un grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe. Cet agent effectuera les missions d'agent d'entretien des bâtiments communaux et de surveillance des enfants du groupe scolaire René Mure. En tout état de cause, Monsieur le Maire propose de procéder au remplacement de l'agent précité par un non titulaire pour une durée maximum de 3 mois, renouvelable 1 fois à titre exceptionnel.

Le Conseil Municipal de COMMELLE-VERNAY accepte à l'unanimité.

- **MARCHE DES VESTIAIRES – REMPLACEMENT D'UNE ENTREPRISE**

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour du fait que la commune va procéder à une nouvelle consultation pour remplacer l'entreprise défailante en charge du lot n° 10 – Electricité dans la construction du vestiaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme.

A Commelle-Vernay, le 18 mars 2010.

Reçu en  
sous-préfecture  
Le :

Publié le :

